

**Arrêté n° 25-071 portant délégation de signature du président de l'université Jean Moulin
à la chargée de mission aux études doctorales**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 712-6-1 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 25-001 du 8 janvier 2025 portant nomination des membres de l'équipe présidentielle de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 25-019 du 8 janvier 2025 portant délégation de signature du président de l'université Jean Moulin à la directrice de la recherche et des études doctorales ;

Vu l'arrêté n° 25-050 du 29 janvier 2025 portant délégation de signature du président de l'université Jean Moulin au vice-président chargé de la commission de la recherche,

Arrête

Article 1 – Délégation est donnée à Mme Isabelle ROYER, professeur des universités, chargée de mission aux études doctorales, à l'effet de signer, au nom du président de l'université :

- les actes préparatoires aux soutenances de thèses et d'habilitations à diriger des recherches, notamment :
 - o les avis d'autorisation de soutenance ;
 - o les compositions des jurys de thèses et d'habilitations à diriger des recherches ;
 - o les désignations des rapporteurs de thèses et d'habilitations à diriger des recherches ;
 - o les convocations des membres des jurys de thèse et d'habilitations à diriger des recherches ;
 - o les autorisations de soutenances de thèses et d'habilitations à diriger des recherches.
- les conventions de césure et de label européen.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DEROUSSIN, vice-président chargé de la commission de la recherche, et de Mme Elsa CAPDEVIELLE, directrice de la recherche et des études doctorales, délégation est donnée à Mme ROYER à l'effet de signer :

- les décisions d'admission et d'inscription en doctorat ;
- les décisions d'admission et d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches ;
- les autorisations de dispense de titre en vue d'une inscription en thèse ;
- les attestations de réussite des candidats au doctorat et à l'habilitation à diriger des recherches.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 4 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2025

Le président de l'université Jean Moulin,

Gilles BONNET